

Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Conseil municipal du 8 février 2018

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 visant à améliorer la transparence financière des collectivités a modifié le Code général des collectivités territoriales. Ainsi, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport fait l'objet d'un vote, d'une publication et d'une transmission en préfecture.

Le contexte général

Loi de programmation des finances publiques (2018-2022)

A travers cette loi, le gouvernement définit la trajectoire des finances publiques des collectivités locales en dépenses et en recettes.

L'article 3 de la loi de finances 2018 fixe les objectifs de réduction du déficit et de baisse de la dette publique en points de PIB

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public (en point du PIB)	-2.9	-2.8	-2.9	-1.5	-0.9	-0.3
Dette des administrations publiques	96.7	96.9	97.1	96.1	94.2	91.4

Deux principes fondamentaux ont été posés par les lois de programmation des finances publiques touchant les relations entre l'Etat et les collectivités locales :

- 1 – Les collectivités locales associées à l'effort de redressement :** au travers d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement et la mise en place d'un mécanisme de contractualisation.
- 2 – La surveillance du ratio de désendettement des collectivités locales:** la loi prévoit le plafonnement du ratio de désendettement.

Les collectivités locales sont associées à l'effort de redressement des comptes publics et à la maîtrise des dépenses pour 13 milliards d'euros, par le biais d'un mécanisme de contractualisation.

L'objectif d'augmentation des dépenses est fixé à + 1.2% par an et sur la période. L'inflation est comprise dans ce taux de progression, ce qui signifie que si l'inflation française est de 1.5% les collectivités concernées devront réduire leur dépenses de 0.3%.

340 collectivités seront concernées par la contractualisation : les Régions, Départements, métropole de Lyon, Corse, Mayotte et Guyanne, communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60M€ en 2016.

Les collectivités signataires du contrat auront la possibilité de négocier un objectif personnalisé.

Un ratio de désendettement plafonné (nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette)

Le ratio sera plafonné à 12 ans pour les communes ou EPCI, 10 ans pour les Départements et métropole de Lyon, 9 ans pour les régions, Corse, Martinique & Mayotte.

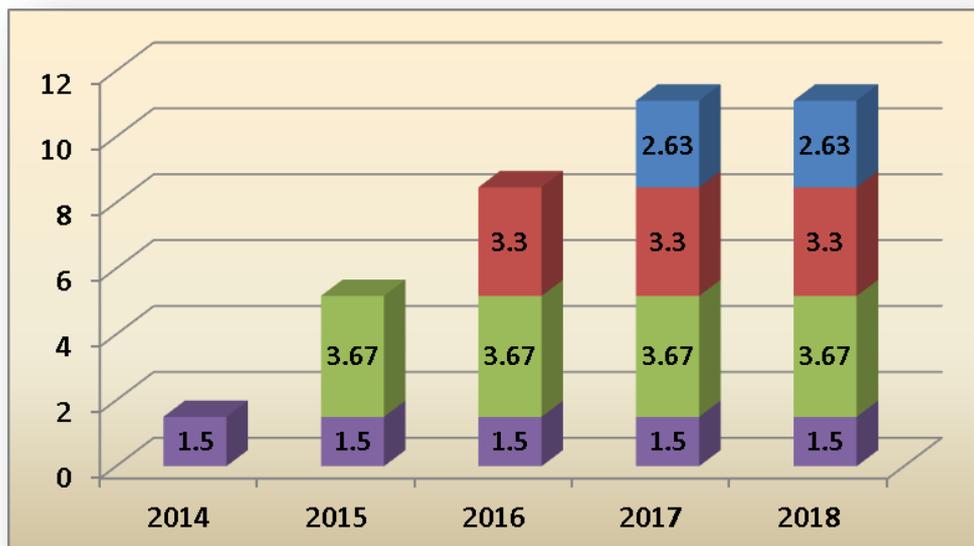
Calcul du ratio (en années), pour Riorges voir p 15 :

$$\frac{\text{Encours de dette}}{\text{RRF (hors cession)-DRF}} \quad \text{dépenses réelles de fonctionnement}$$

(Recettes réelles de fonctionnement)

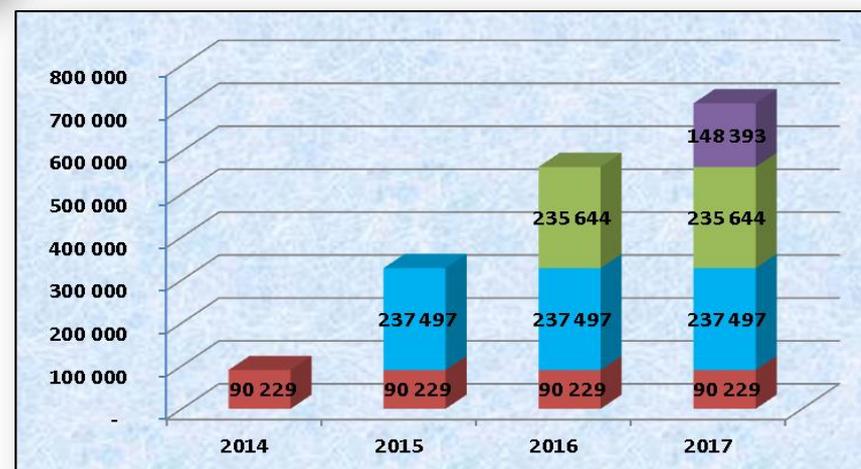
Initialement les EPCI de plus de 50 000 hab et les communes de plus de 10 000 hab étaient concernées par l'application de ce ratio; le texte définitif n'a retenu que les 340 collectivités cibles.

La fin de la contribution au redressement des finances publiques



Depuis 2014, les collectivités participent à l'objectif de réduction du déficit de l'Etat via une baisse des dotations. Cette mesure a fortement impactée la DGF des communes. Cela a permis à l'état de réaliser une économie de **11.1 Mds d'euros**.

A Riorges, en cumulé de 2014 à 2017, la perte de DGF est de 711 833€.



La réforme de la taxe d'habitation

Elle prévoit un dégrèvement progressif sur 3 ans de la taxe d'habitation pour 80% des ménages selon le calendrier suivant : 30 % en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020

Ces dégrèvements s'adresseront aux foyers dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain plafond. Elle va concerner environ 22 millions de foyers.

L'objectif de la réforme est double : redonner du pouvoir d'achat à 80% des contribuables et ne pas pénaliser les collectivités locales.

Pour les collectivités locales le produit fiscal reste le même car le calcul du dégrèvement ne prend pas en compte toute augmentation de taux ou diminution d'abattement.

La situation financière de la commune de Riorges

Les soldes intermédiaires de gestion en 2017

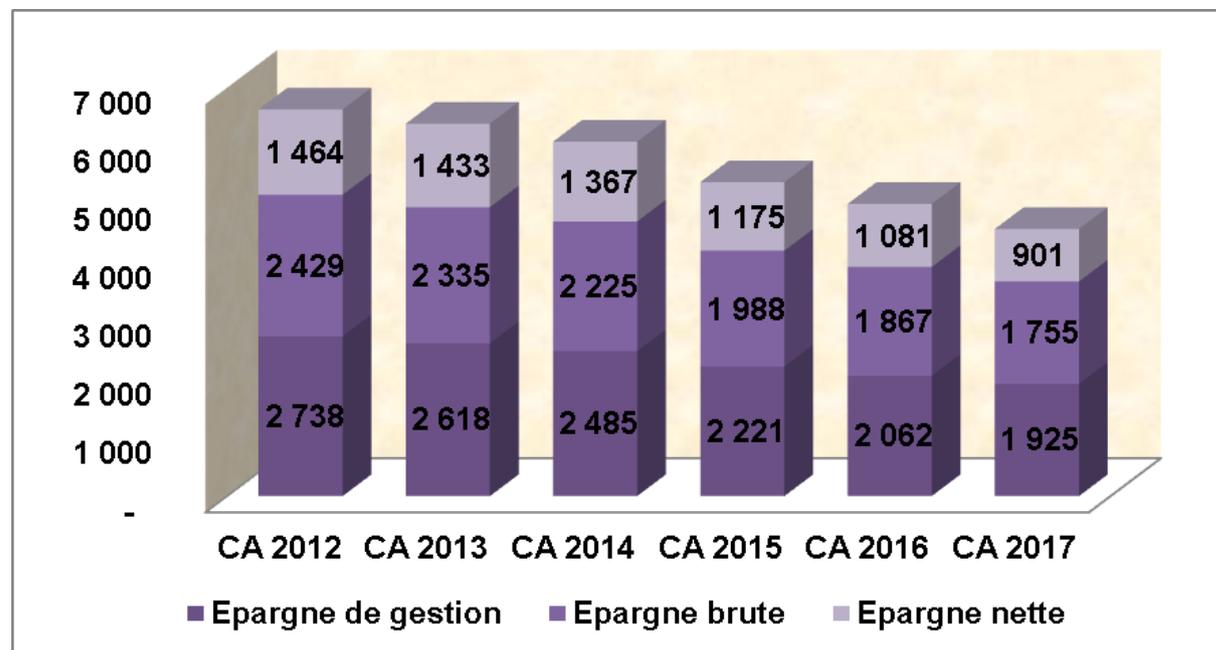
L'épargne de gestion est de 1.92M€ à rapporter à une annuité de la dette de 1.08 M€ en 2017

► *Epargne de gestion disponible en déduisant des produits courants d'exploitation, les charges courantes d'exploitation.*

L'épargne brute est de 1,755 pour le remboursement des emprunts en cours, l'autofinancement des investissements courants, le remboursement des futures annuités d'emprunt.

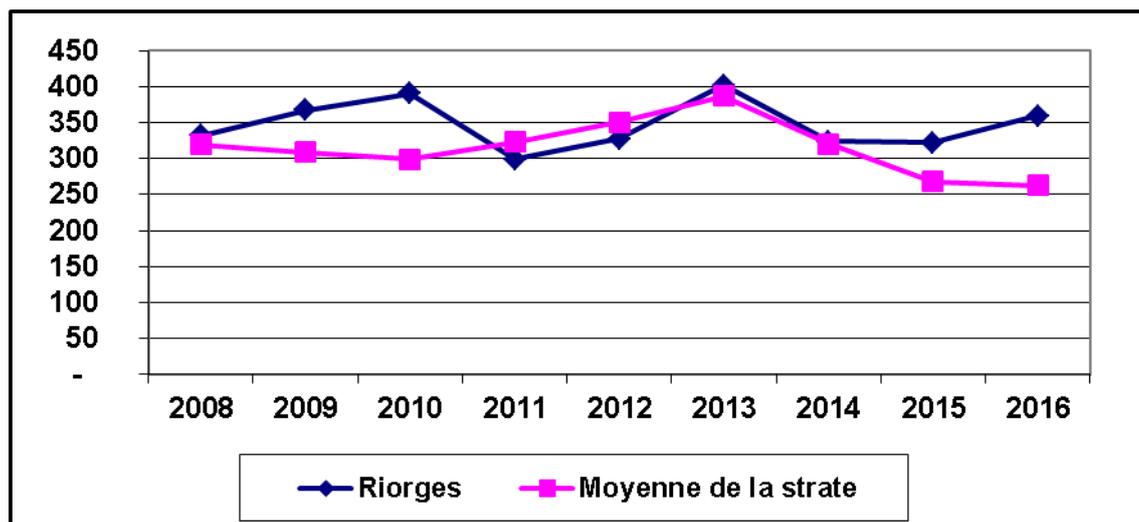
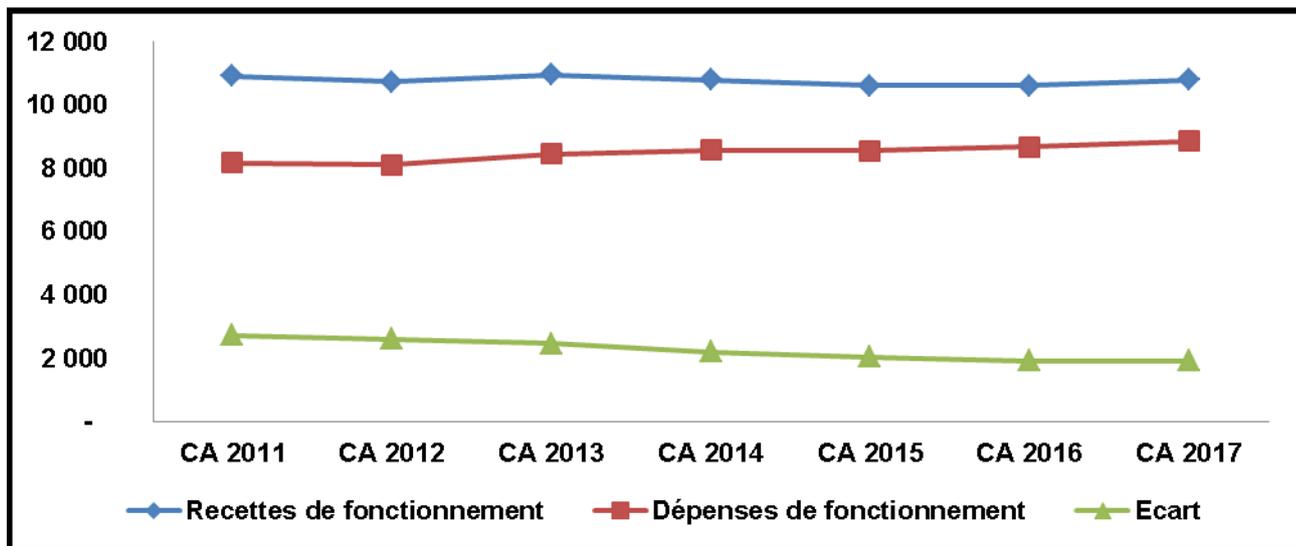
L'épargne nette est de 0.9M€

► *Epargne brute (1,755M€) - remboursement du capital de la dette (0.854M€)*



**Les résultats 2017
reposent sur des
estimations**

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



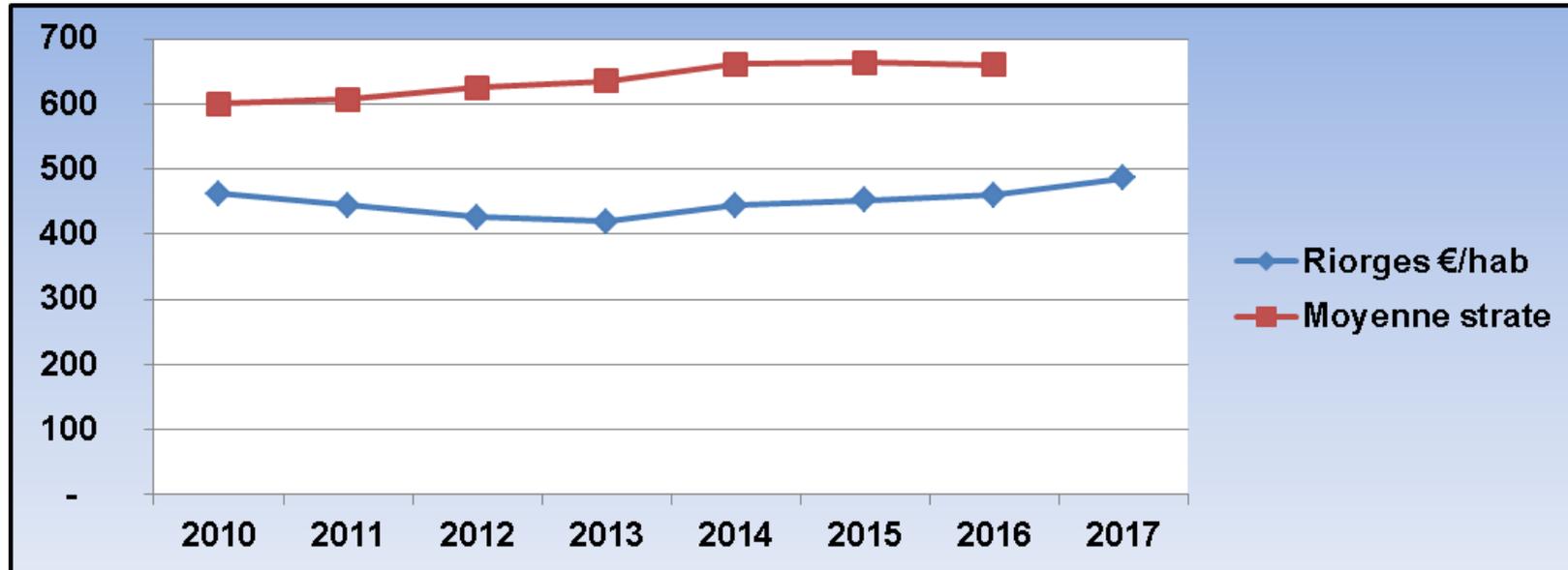
Evolution des dépenses d'équipement depuis 2008

Les montants sont en €/hab.

Source : « les comptes des communes »

En 2017, les dépenses de personnel se sont élevées à 5 357 315€.

Les dépenses de personnel

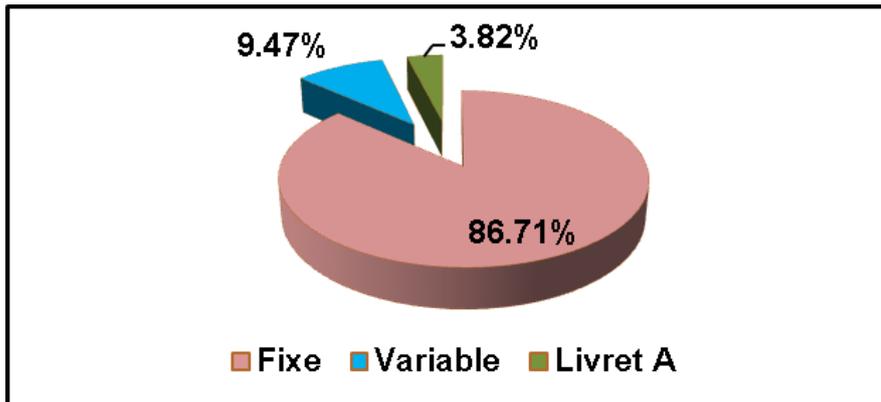
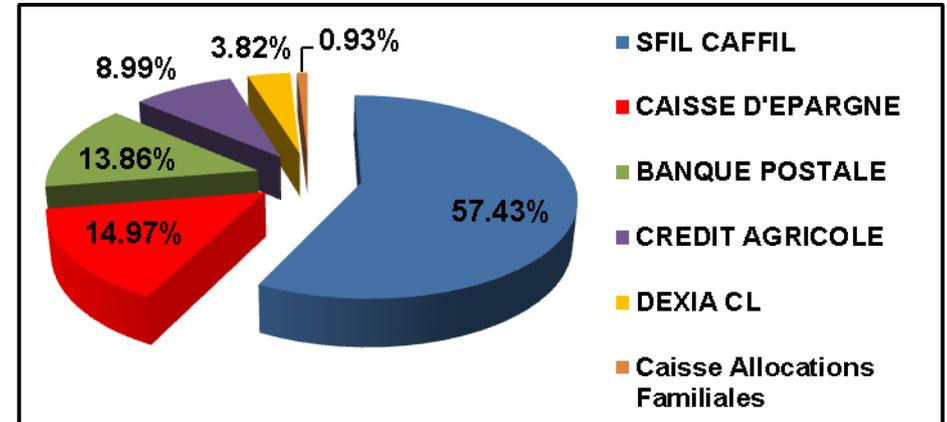


Evolution des dépenses de personnel depuis 2010

Cette évolution intègre le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), l'augmentation échelonnée des cotisations sociales, la mise en œuvre du parcours professionnel des carrières et des rémunérations et la gestion des aléas maladies,

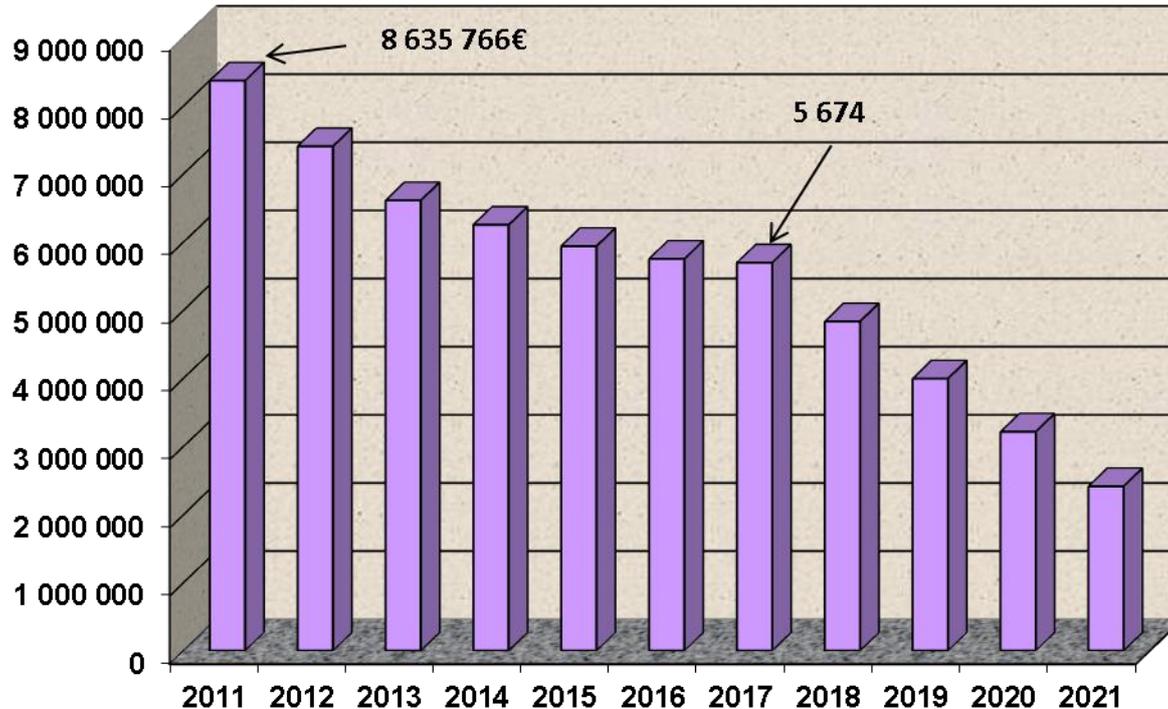
Vue synthétique de la dette

Prêteur	Capital Restant Dû	% Capital Restant Dû
SFIL CAFFIL	3 258 386.32	57.43%
CAISSE D'EPARGNE	849 518.42	14.97%
BANQUE POSTALE	786 666.67	13.86%
CREDIT AGRICOLE	510 000.00	8.99%
DEXIA CL	216 666.78	3.82%
Caisse Allocations Familiales	52 800.00	0.93%
Ensemble des prêteurs	5 674 038.19	100.00%



Type	Encours	%	Taux moyen
Fixe	4 920 038 €	86.71%	2.96%
Variable	537 333 €	9.47%	0.20%
Livret A	216 667 €	3.82%	2.49%
Ensemble des risques	5 674 038 €	100.00%	2.68%

L'évolution de la dette



Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette s'élèvera à 5 674 038€

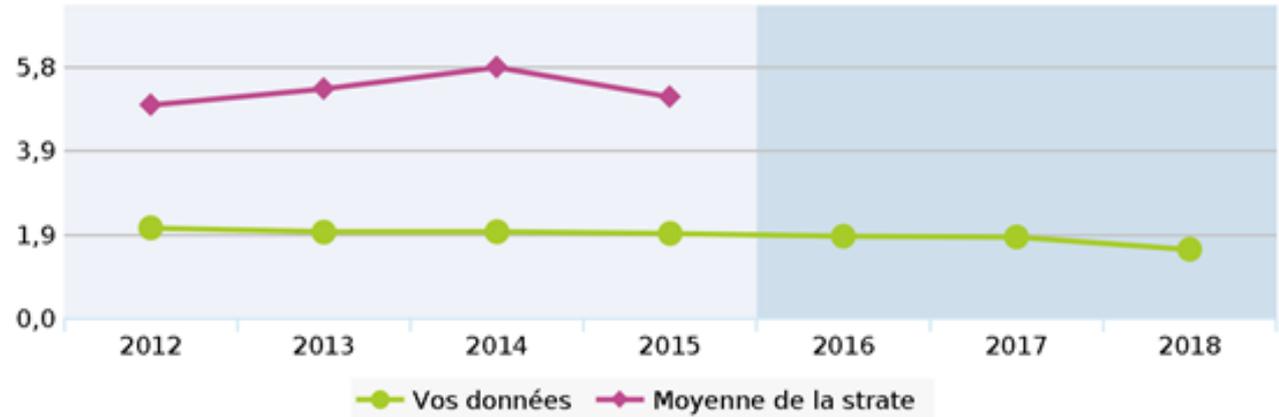
- l'annuité 2018 sera de : 1 020 000€
- l'annuité 2017 était de : 1 024 800 €
- l'annuité 2012 était de : 1 305 400 €
- l'annuité 2008 était de : 1 494 000 €

Encours au 31/12/N

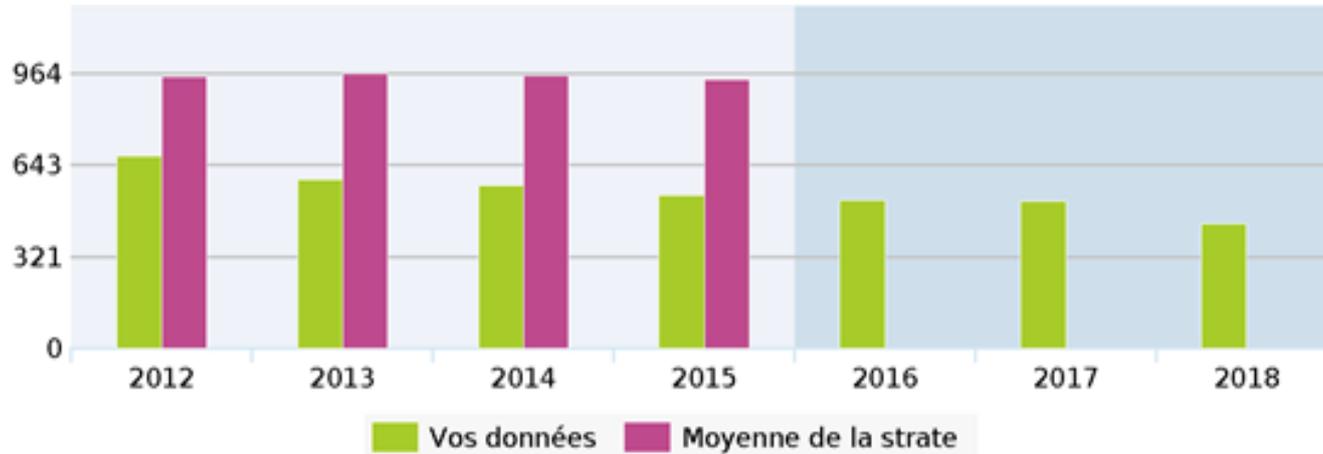
Les emprunts réalisés : en 2015 un emprunt de 500 000€, en 2016 un emprunt de 600 000€, en 2017 un emprunt de 800 000€.

Sur la période 2015-2020, le montant moyen d'emprunt annuel est estimé à 700 000€/an. Les projets en cours et les conditions du marché financier peuvent conduire à une anticipation sur l'enveloppe pluri annuelle.

**Ratio de désendettement
(en années)**



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Riorges	2,11	2,01	2,02	1,98	1,92	1,90	1,61
Moyenne de la strate	4,97	5,36	5,84	5,16			



**Encours de dette en
euros / habitant**

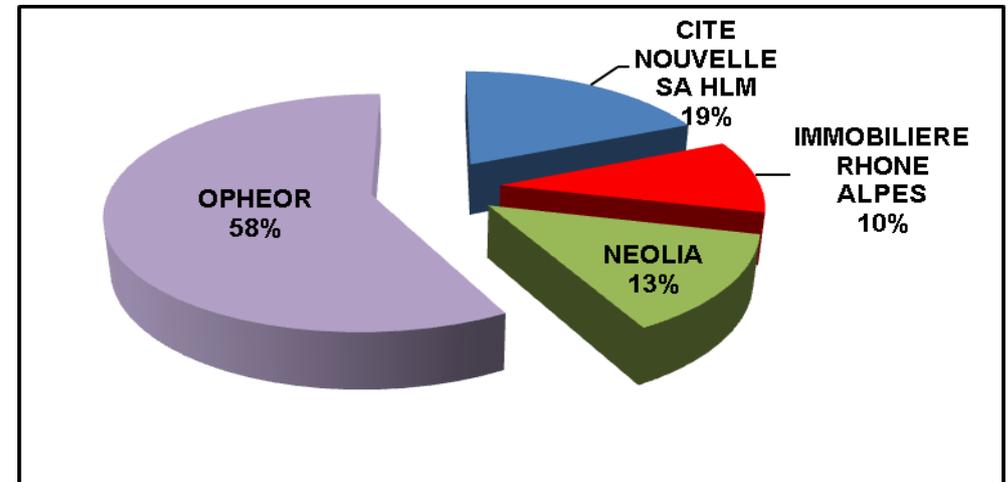
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Riorges	675€	592€	573€	537€	520€	516€	437€
Moyenne de la strate	955€	964€	958€	944€			

La dette garantie

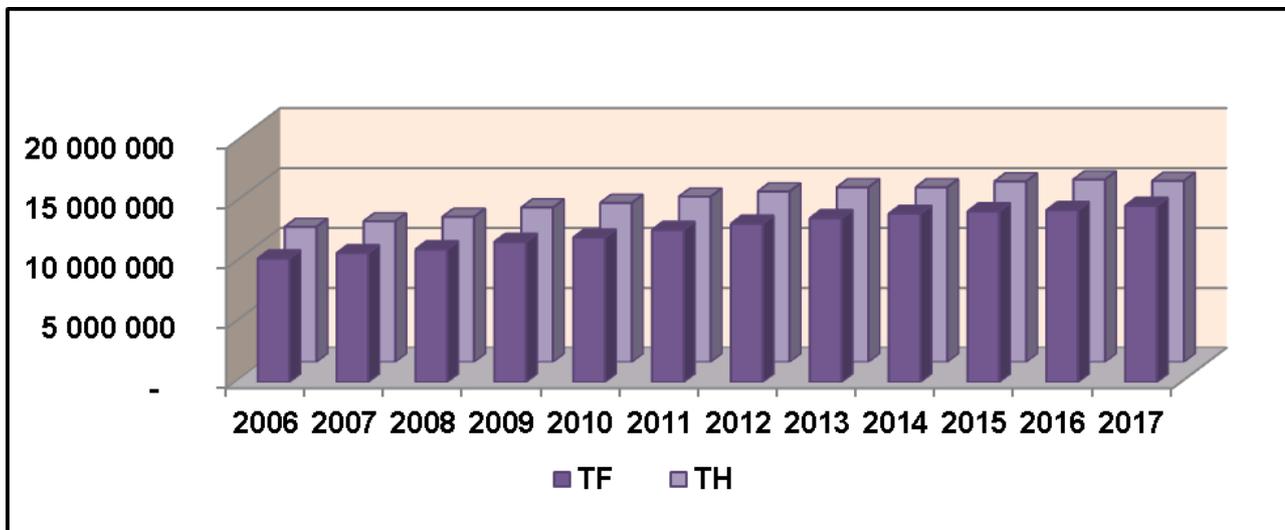
- A ce jour, 63 emprunts sont garantis par la commune, ils concernent uniquement le logement social,
- La commune n'est donc pas tenue de provisionner les garanties d'emprunt,

Répartition

Bénéficiaire	Total
CITE NOUVELLE SA HLM	2 955 409.40
IMMOBILIERE RHONE ALPES	1 606 311.05
NEOLIA	2 132 863.79
OPHEOR	9 181 160.50
Total	15 875 744.74

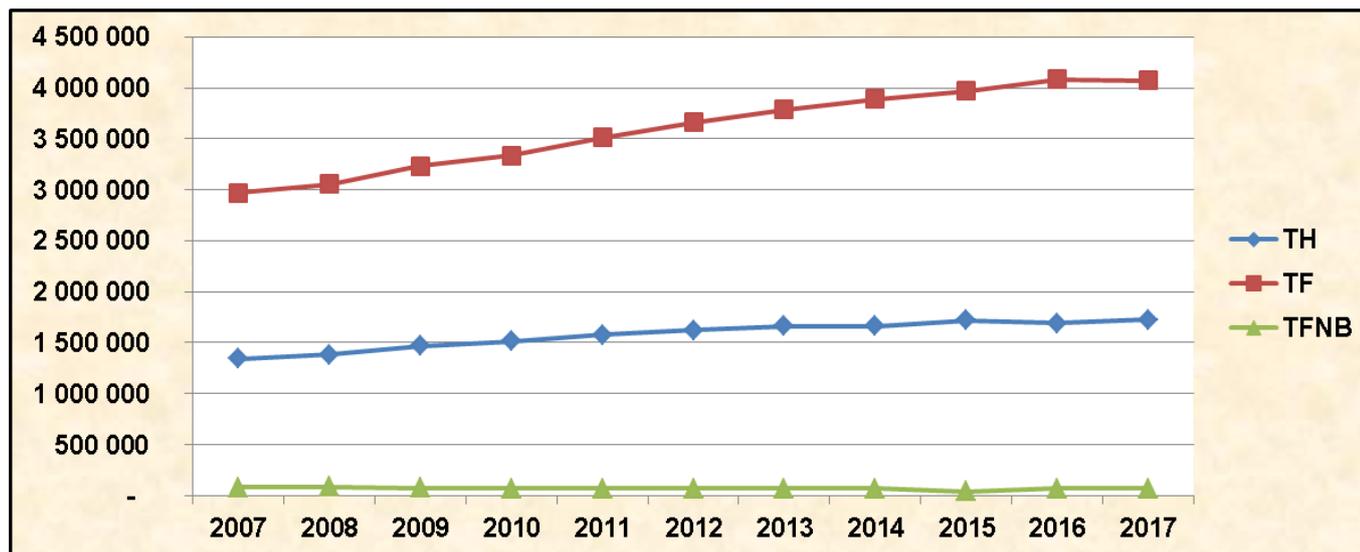


La fiscalité



Evolution des bases de TF & TH

Evolution des produits de TF & TH



L'évolution des dotations de l'Etat versées à la commune

DOTATIONS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	1 485 211	1 459 400	1 369 101	1 131 604	886 869	748 220	709 792
Comp TH	118 465	118 954	122 532	140 254	108 969	164 668	174 336
Comp TF	67 177	60 490	47 689	34 864	30 976	16 672	8 000
Comp TP	23 778	19 896	15 660	10 346	8 775	2 731	-
S/total	1 694 631	1 658 740	1 554 982	1 317 068	1 035 589	932 291	892 128
DSU	92 868	92 868	92 868	92 868	92 868	101 560	106 490
DNP	118 702	104 868	112 756	90 995	83 451	84 688	76 004
FPIC	- 23 979		102 099	129 132	144 437	96 432	73 396
TOTAL	1 906 201	1 856 476	1 760 606	1 500 931	1 211 908	1 118 539	1 074 622

Les ressources humaines

La structure des effectifs

Données au 31/12	2013	2014	2015	2016	2017
Agents titulaires sur des emplois permanents	120	119	118	121	121
Agents contractuels sur des emplois permanents	5	4	3	2	2
Emplois d'avenir	3	3	3	2	2

Les effectifs tendent à se stabiliser

Données sur l'année de référence	2014	2015	2016	2017
Arrivées de titulaires fonction publique (F.P)	4	7	3	4
Départs de titulaires FP	5	8	0	5
Arrivées de contractuels sur emplois permanents	2	1	0	1
Départs de contractuels sur emplois permanents	3	2	1	1

Les orientations budgétaires pour 2018

Orientations définies lors du bureau municipal du 4 juillet 2017 pour 2018

- Réduction des charges de fonctionnement, subvention et contingents par rapport au budget réalisé en 2017 **de 1%**.
- L'augmentation des charges de personnel est plafonnée à **1%**

➤ **Le personnel**

Le budget 2018 intègrera le GVT. Certaines mesures gouvernementales telles: le report des mesures 2018 du PPCR, le gel du point d'indice, le rétablissement de la journée de carence permettront de limiter les augmentations initialement prévues.

➤ **La fiscalité**

Les taux seront maintenus en 2018 pour la 21ème année consécutive. Les valeurs locatives seront réévaluées de **0,9%** au regard de la loi de finances pour 2018.

- *Taxe habitation : 11,41 %*
- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,84 %*
- *Taxe foncière sur les prop. non bâties : 67,26 %*

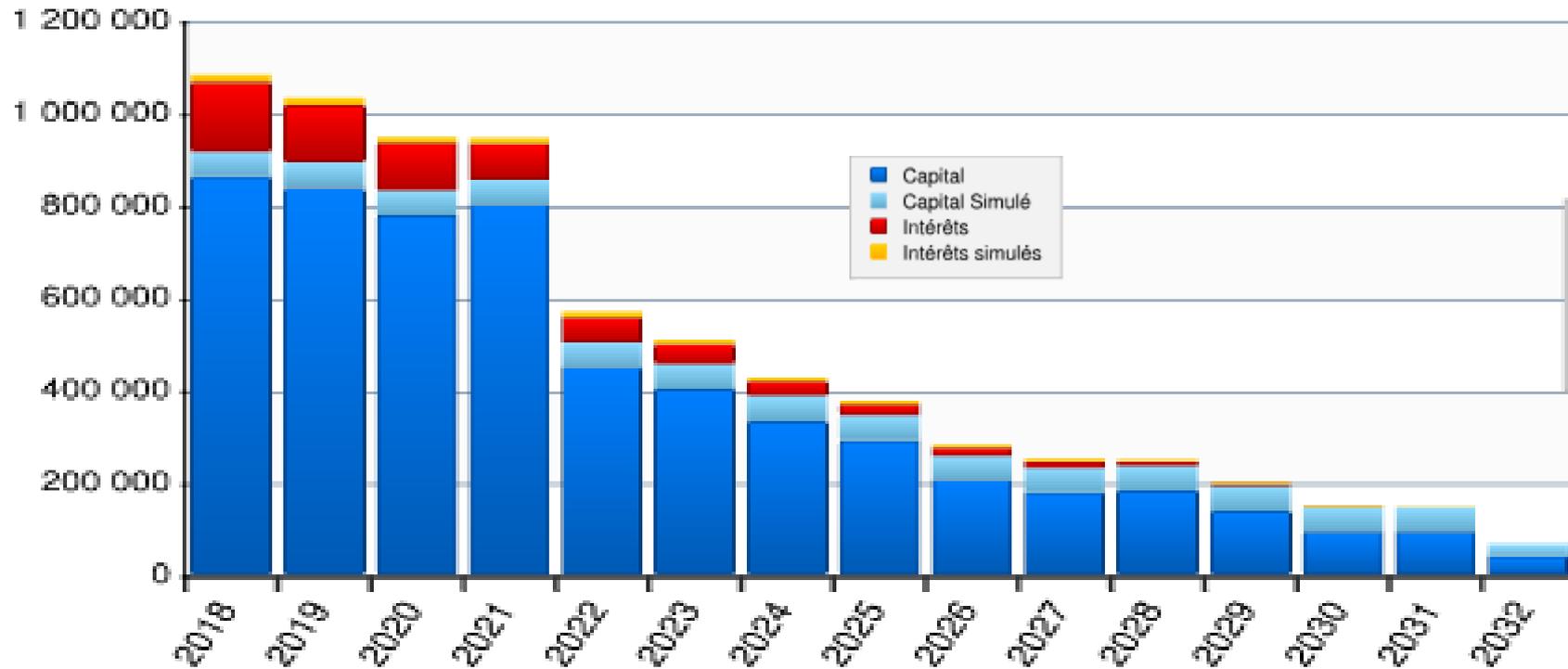
➤ **La dette**

L'emprunt 2018 se situera à un niveau estimé à 800 000€

Evolution de la dette

Répercussion du prêt du BP 2018
sur la dette : 800 000€

Flux de remboursement

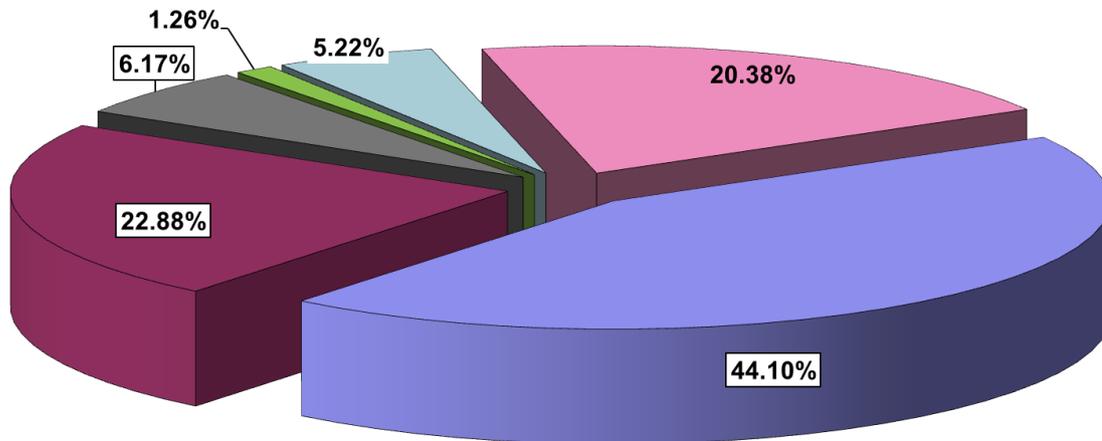


Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour 2018 est estimé à 12 271 000€

Les principales dépenses :

- les charges de personnel : 5 410 900 € soit 44,10%
- les frais financiers : 155 000 € soit 1.26 %
- les subventions et participations : 757 500€ soit 6.17%
- les charges à caractère général : 2 807 000 € soit 22,88%
- le virement à la section d'investissement : 2 500 600€ soit 20,38%
- les amortissements : 640 000€ soit 5.22%

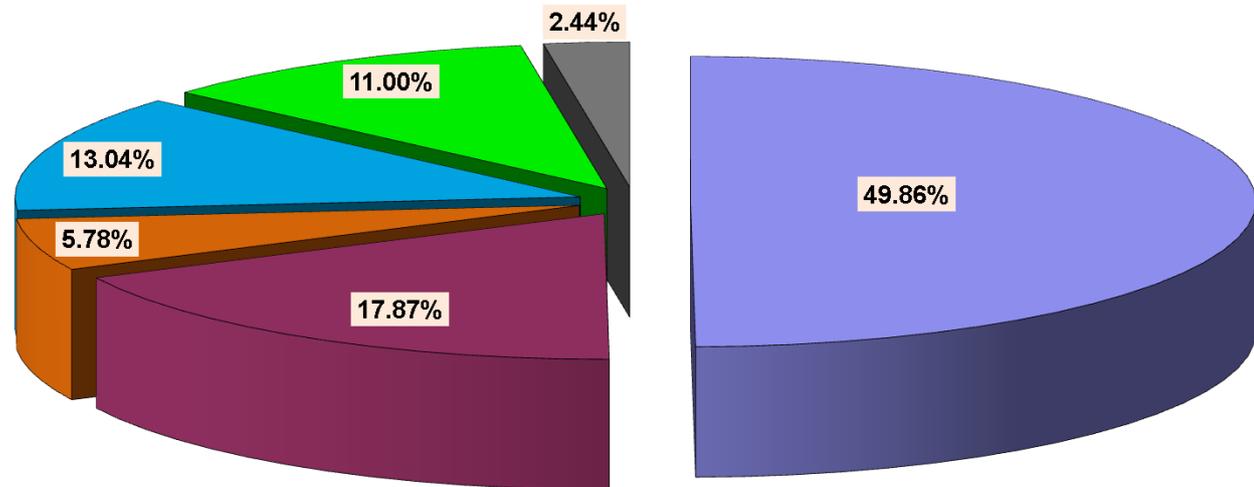


Le budget de fonctionnement 2017 était de : 12 328 597€

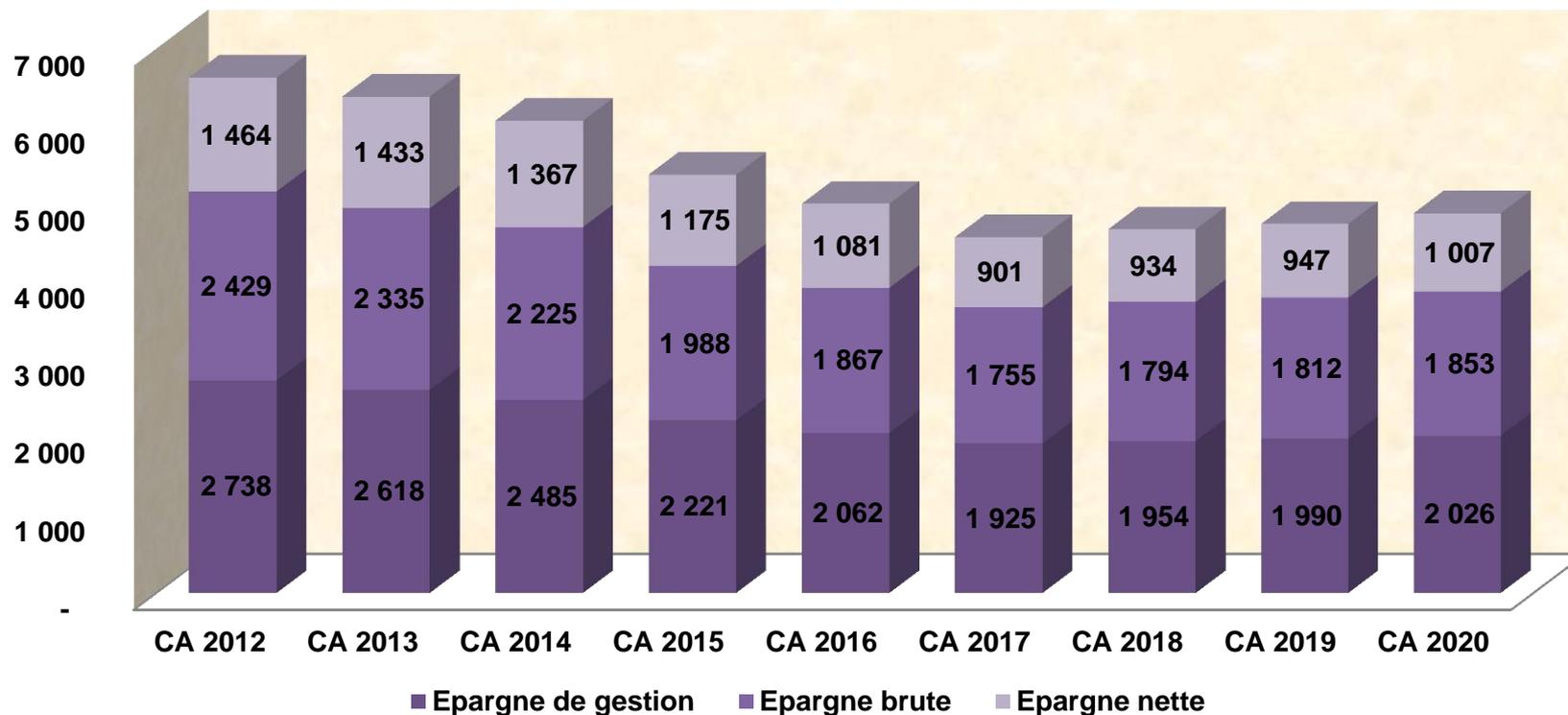
Le fonctionnement

Les principales recettes

- les taxes locales & compensat° de l'Etat : 6 118 300 soit 49.86%
- les dotations versées par Roannais Agglomération : 2 192 980 € soit 17.87%
- la DGF : 709 730€ soit 5.78 %
- les travaux en régie : 1 350 000€ soit 11.00%
- les autres recettes : 1 600 000€ soit 13.04 %
- le résultat de fonctionnement reporté : 300 000€ soit 2.44%



Prospective sur la section de fonctionnement



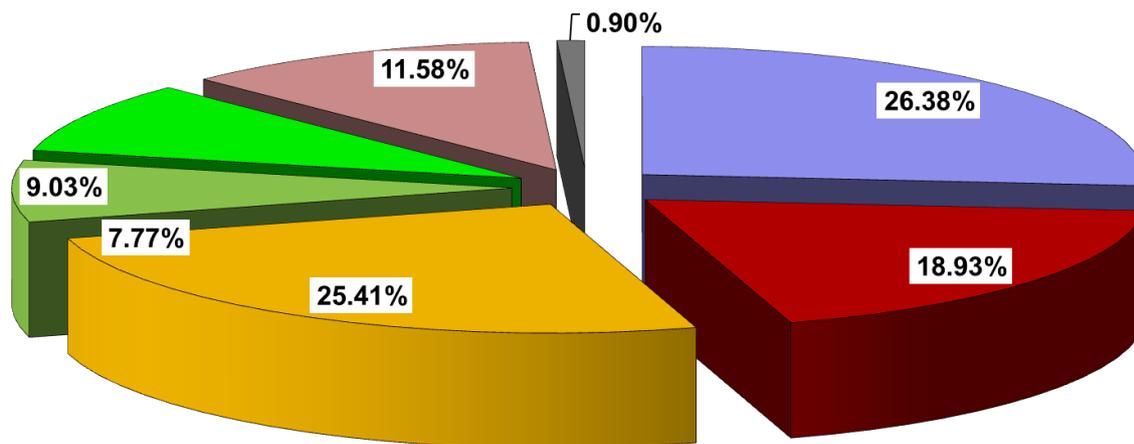
Exemple de projection jusqu'en 2020 selon les orientations du BM du 4 juillet : + 1% sur les charges de personnel, -1% sur les charges courantes et les subventions, + 0.9% sur la fiscalité.

L'investissement

Le budget 2018 est estimé à 4 568 500€

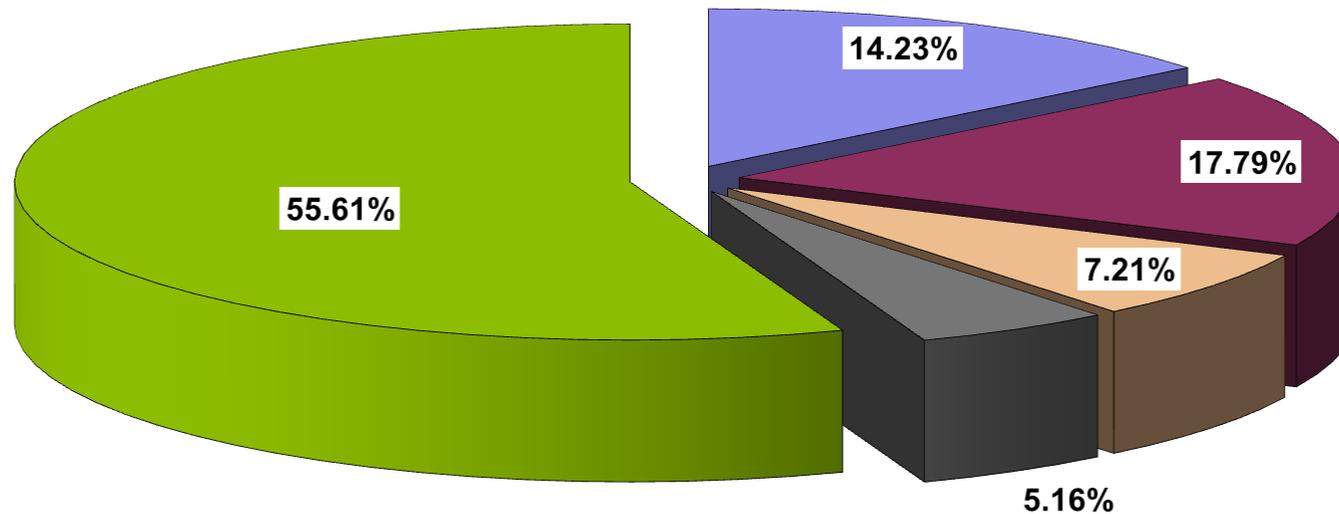
DEPENSES	Budgété
Bâtiments	1 161 000
Voirie, éclairage pub & études	1 205 000
Environnement	355 000
Acquisitions foncières et autres	40 900
Matériel, mobilier, logiciels...	412 600
Remboursement du capital de la dette	865 000
Aménagement urbain	529 000
TOTAL	4 568 500

Travaux en régie	Budgété
Bâtiments	400 000
Voirie & études	675 000
Environnement	275 000
TOTAL	1 350 000



L'investissement

RECETTES	Budgété
Emprunts	800 000
FCTVA	324 400
Cessions	71 600
Opérations d'ordre	640 000
Subventions & dotations	231 900
Virement de la section de fonctionnement	2 500 600
TOTAL	4 568 500



Engagements pluriannuels

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dojo	535 000	150 000					685 000
Gs Pontet	220 000	250 000					470 000
Informatique	30 000	30 000	25 000				85 000
Loges + cuisine Grand Marais	50 000	250 000	400 000				700 000
CTM				20 000	400 000		420 000
Vestiaires Gallièni						300 000	300 000
Démolition Rotkopf					250 000		250 000
Accessibilité		91 500	150 000	91 500	120 000	120 000	573 000
SDAL		200 000	120 000	100 000	100 000	100 000	620 000
ZAC du Pontet	336 160	336 760					672 920
ZAC des canaux	20 000	20 000	400 000	400 000	400 000	400 000	1 640 000

Bâtiments

- ✓ Poursuite des travaux d'accessibilité
- ✓ Réfection toiture L Lagrange
- ✓ Construction d'un local pour la pétanque

Environnement

- ✓ Aménagements paysagers squares et placettes
- ✓ Patrimoine arboré

Urbanisme

- ✓ Poursuite de l'effort envers le logement locatif aidé.
- ✓ Aménagements urbains : ZAC du Pontet et des Canaux, OAP Riorges centre
- ✓ Poursuite d'un aménagement qualitatif en faveur des modes doux.
- ✓ Cession de foncier agricole communal

Informatique

- ✓ Poursuite renouvellement du parc : matériels et logiciels
- ✓ Etude mutualisation en cours

Principaux projets 2018

Voirie

- ✓ Réfection des rues Descartes, Ifflander et Clémenceau et mise en accessibilité des trottoirs des rues J Moulin, St Romain, 18 juin 1940 et 8 mai 1945,
- ✓ Réfection de la couche de roulement de la route de l'aéroport et de l'impasse Chamfleury,
- ✓ Eclairage public : poursuite du plan pluriannuel, conformément au SDAL,

Animation de la cité

- ✓ 5^{ème} édition de la biennale « A ciel Ouvert »,
- ✓ Renforcement des animations d'été en lien avec les associations,
- ✓ Réaménagement des espaces intérieurs du château de Beaulieu,
- ✓ Fin de mandat du CME et installation des nouveaux conseillers,

Communication/jumelage : 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Elland.